

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU 07 JANVIER 2015**

L'an deux mil quinze, le sept janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-quatre décembre deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. BRION, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,  
C. COUDURIER J. FREMEAUX, M. MARCAULT, M. VIGNE  
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR,  
C. MOENNE, C. PHILIPPE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-  
BARATHON, N. TARDIF, A. VELLUZ

Absente excusée : MME M.-J. PERRILLAT-AMEDEE



Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.



Monsieur Jean-Pierre LE JONCOUR est désigné secrétaire de séance.



Avant de débuter la séance, une minute de silence a été effectuée  
au nom des victimes des attaques contre le journal CHARLIE HEBDO.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2014
- Délibérations :
  1. Tableau des effectifs du personnel communal
  2. Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés
  3. Subvention accordée pour un voyage pédagogique en Picardie et en Artois organisé par le Lycée polyvalent Guillaume Fichet
- Commission Urbanisme
- Rapports établis par chaque commission
- Questions diverses
- Dates à retenir

# S É A N C E

## § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Monsieur DECARROUX a informé le Conseil que le vestiaire du foot a été occupé durant les 24, 25 et 31 décembre derniers. Monsieur le Maire énonce qu'un courrier avait été envoyé au Président du Club de football juste après la réunion du Conseil municipal du 11 décembre dernier, pour limiter l'utilisation du vestiaire aux membres du Club, dans le cadre sportif. Le Président va être convoqué par le Maire, afin de rappeler la réglementation en matière de location du vestiaire de foot, mais aussi de bien baisser le chauffage après utilisation du vestiaire.

Aucune autre remarque n'a été faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 décembre 2014.

### DÉLIBÉRATIONS

**01.**

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL** **Délibération n°2015-1bis**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder aux modifications suivantes :

- Création d'un poste d'agent technique polyvalent à temps non complet, au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, en vertu de la délibération n° 2014-91 en date du 05 novembre 2014,
- Modification du temps de travail des agents du Service Enfance Jeunesse et Sport à temps non complet, suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour intégrer les modifications évoquées ci-dessus.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

✓ **ADOPTE** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b>Cadre emploi des rédacteurs principaux :</b>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Dont rédacteur principal de 1ère classe	28	1	1	<i>Responsable Urbanisme - Etat Civil et Elections</i>
Dont rédacteur principal de 2ème classe	35	1	1	<i>Directeur Général des Services</i>
<b>Cadre emploi des adjoints administratifs :</b>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Dont adjoint administratif de 1ère classe	35	1	1	<i>Responsable Comptabilité - Finances</i>
<b>Cadre emploi des adjoints techniques :</b>		<u>3</u>	<u>3</u>	
Dont adjoint technique de 2ème classe	35	1	1	<i>Responsable Services techniques</i>
	32.53	1	1	<i>Animatrice enfance et jeunesse</i>
	22.38	1	1	<i>Agent de cantine et animatrice enfance</i>
<b>Cadre emploi des adjoints d'animation :</b>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Dont adjoint d'animation de 2ème classe	35	1	1	<i>Responsable du Pôle Enfance</i>
	35	1	1	<i>Responsable du Pôle Jeunesse et Sport</i>

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Adjoint administratif de 2ème classe (Emploi avenir)	35	1	1	<i>Assistante polyvalente (administration et animation)</i>
Adjoint d'animation de 2ème classe (stagiaire)	27.32	1	1	<i>Animatrice enfance et jeunesse</i>
Adjoint technique de 2ème classe (contractuel)	17	1	1	<i>Agent technique polyvalent</i>
Adjoint du patrimoine de 2ème classe (contractuel)	11.81	1	1	<i>Agent de bibliothèque</i>
Adjoint technique de 2ème classe (contractuel)	5.28	1	1	<i>Agent de portage des repas</i>

02.

**APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT  
DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES  
ASSOCIÉS  
Délibération n°2015-2**

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L.337-9,

Vu la délibération du SYANE en date du 21 Novembre 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'ARENTHON d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Novembre 2014,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 novembre 2014,
- ✓ **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

03.

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR UN VOYAGE PÉDAGOGIQUE EN  
PICARDIE ET EN ARTOIS ORGANISÉ PAR LE LYCÉE POLYVALENT  
GUILLAUME FICHET  
Délibération n°2015-3**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention faite par le lycée polyvalent Guillaume Fichet de Bonneville pour un voyage pédagogique en Picardie et en Artois du 6 au 9 avril 2015, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, pour trois élèves domiciliés à Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum.

Les membres du Conseil fixent l'aide financière octroyée aux établissements scolaires pour les voyages culturels et linguistiques des élèves de notre commune à dix euros (10.- €) par enfant et par jour.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **DONNE son accord** pour l'octroi d'une subvention demandée par le lycée polyvalent Guillaume Fichet de Bonneville pour un montant de QUATRE-VINGT-DIX EUROS (90.- €) (dix euros multiplié par trois jours multiplié par trois élèves).

**URBANISME**

**La commission du 18 Décembre 2014**

- ❖ Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Michel GAY  
Parcelle située au lieu-dit Les Tates  
Zone UB : extension des hameaux

**Division parcellaire en 2 lots**

- ❖ Permis de démolir : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Bruno BORNAY  
95, Chemin des Marais  
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Démolition d'un ancien petit atelier**

- ❖ Permis d'aménager: la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Roland DECARROUX  
227, Route du Salève  
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Division parcellaire en 2 lots  
(maison jumelée)**

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE – PLU

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est en attente de devis d'urbanistes pour la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Une partie du parking de l'école va être condamnée, afin de laisser passer les engins de travaux jusqu'au chantier du projet de la micro-crèche.
- La Commission Travaux est en attente de devis pour l'installation de nouvelles portes à l'école donnant sur l'extérieur.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

- Madame BOEX énonce que le devis du piège à gravier situé au Chemin des Tattes s'élève à 16 000 euros TTC.
- Etant donné que la Vallée de l'Arve est souvent sujet à pollution de l'air, il a été décidé que les activités à l'extérieur organisées par le Service Enfance Jeunesse et sport (accueil périscolaire, Cantine, Ecole municipale des sports) seraient limitées en cas de pic de pollution.
- Concernant la recherche de gîtes géothermiques à basse température, le rapport d'enquête est favorable mais le préfet a suspendu sa décision au regard des réserves et recommandations accompagnant les conclusions. Par ailleurs, le Préfet de région a saisi le conseil scientifique du comité de bassin pour un avis dont le résultat est en attente. Le rapport remis au Préfet fait état d'un nouveau périmètre avec diminution du nombre de communes : 52 communes au lieu de 72. Tout le secteur Est a été retiré du fait de son faible intérêt géothermique et de la présence de nappes stratégiques. Le Pays Rochois fait partie du secteur retiré sauf Cornier, Eteaux et La Chapelle Rambaud.

§ COMMISSION SOCIAL

- Madame COLLOMB précise aux conseillers que la cagnotte récoltée lors du Téléthon 2014 s'élève à 10 239 euros.

§ COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- Samedi 24 janvier de 9h à 10h à la Bibliothèque: "Tea or Coffee" - Organisation d'une heure de discussion en anglais pour les adultes (enfants non autorisés) dans l'ambiance d'un coffee shop Londonien.
- Du 22 au 27 Février à la bibliothèque : Exposition sur le Site des Glières
- Vendredi 27 Février à 19h00 à la bibliothèque : Rencontre avec un auteur

- En juillet, la Commission Culture organisera une journée à Martigny en Suisse – Fondation Pierre Gianadda, pour l'exposition « Matisse et son siècle ».

#### § COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

- Mardi 20 Janvier à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Communication

#### § COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Jeudi 22 Janvier à 18h30 en Mairie : Réunion Commission Gestion du patrimoine communal

#### § SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ARVE (SM3A)

- Concernant la carte Arve, Monsieur MOENNE énonce que lors du débat d'orientation budgétaire il a été énoncé qu'il reste environ 1 million d'euros en fonds propres pour investir sur l'année 2015.  
Afin d'augmenter les ressources du SM3A, et étant donné que le SM3A est un établissement public territorial de bassin (EPTB), il est évoqué la possibilité de lever un impôt sur le territoire, voir sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve.
- Concernant l'Ecopole, ce projet va être revu à la baisse en raison des restrictions budgétaires. Des travaux sur le bâtiment vont tout de même être réalisés du point de vue énergétique, et également au niveau de l'assainissement. Une commission doit être mise en place pour réfléchir sur le devenir du site.
- Une réflexion devrait être menée sur le transfert de compétence des communes et des communautés de communes en matière de gestion des inondations au SM3A (GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).  
En effet, la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc a déjà transféré cette compétence au SM3A, mais le financement de cette compétence est toujours en discussion.

#### ***DIVERS***

#### ***DATES A RETENIR***

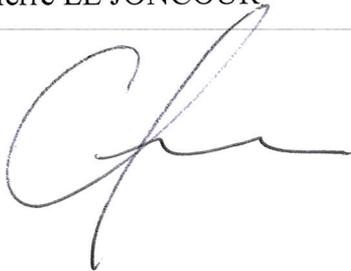
- ✓ Mardi 20 Janvier à 18h00 en Mairie : Commission communication
- ✓ Jeudi 22 Janvier à 18h30 en Mairie : Commission Gestion du patrimoine communal
- ✓ Vendredi 16 Janvier à 19h30 à la Maison des Associations : Cérémonie des vœux
- ✓ Samedi 24 Janvier de 9h00 à 10h00 à la bibliothèque : « Tea or coffee » - Groupe de discussion en anglais, pour adultes
- ✓ Lundi 26 Janvier à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Finances

- ✓ Vendredi 30 Janvier à St-Pierre-en-Faucigny : Concours de belote des élus du Pays Rochois
- ✓ Vendredi 27 Février à 19h00 à la bibliothèque : Rencontre avec un auteur
- ✓ Dimanche 22 Mars : Elections départementales – 1<sup>er</sup> tour
- ✓ Samedi 28 Mars à 8h30 : Commission Environnement - Matinée repérage (arboretum, noms des ruisseaux, plantes, randonnée du terroir)
- ✓ Dimanche 29 Mars : Elections départementales – 2<sup>nd</sup> tour
- ✓ Lundi 30 Mars à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal (Vote du budget)
- ✓ Samedi 06 Juin : Randonnée du terroir

Séance levée à 20h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Pierre LE JONCOUR



Le Maire,  
Alain VELLUZ



Affiché le 03 / 02 / 2015.